

CATEGORIEL EXECUTION 2022 ET PREVISION 2023

EXECUTION 2022

Evolution du RIFSEEP

Mesures de convergence interministérielle pour les corps administratifs

Principales mesures :

- Revaloriser l'IFSE des corps administratifs de catégorie A+, A et B

Dépense associée :

7, 311 M€

Autres mesures

Principales mesures :

- Faire converger les grilles IFSE des catégorie B et C adm. et technique
- Revaloriser les grilles des corps de cat. A (AAE,ASS/CTSS, CED, Op)
- Valoriser la manière de servir (*augmenter les montants en gestion du CIA y compris pour l'encadrement supérieur*)

Dépense associée :

5,982 M€

Revalorisation des corps techniques à l'occasion de leur passage au RIFSEEP

Principales mesures :

- Création des grilles de fonction et socles IFSE
- Définition des modalités de gestion du RIFSEEP

Dépense associée :

5, 892 M€

Revalorisation des Ouvriers des Parcs et Ateliers

Principales mesures :

- Revaloriser l'indemnitaire des ouvriers des parcs et ateliers (*augmenter la prime de rendement et le complément annuel*)

Dépense associée :

1,054 M€

Autres mesures ciblées

Principales mesures :

- Mettre en place le nouveau régime indemnitaire des militaires
- Rémunération des maitres d'apprentissage

Dépense associée :

0,770 M€

Pour mémoire sont également intervenues en 2022 les mesures suivantes :

- Mesure dite « bas salaires » d'un montant de 0,44 M€,
- Mesure statutaire pour les agents de catégorie C d'un montant de 2,3 M€,
- La contribution de 15€ par agent pour la protection sociale complémentaire pour 6,2 M€,
- L'indemnité forfaitaire de télétravail pour 4,3 M€.

PREVISION 2023

Mesures 2023	Montant
Marins - NCAO	130 000 €
Mesures en faveur des dessinateurs	128 000 €
BERKANI	87 000 €
RIN/RIL	70 000 €
RIFSEEP	5 000 000 €
NPRM	1 085 000 €
Pacte enseignant	350 000 €
PETPE	2 130 000 €
OPA	312 000 €
Catégoriel prévisionnel 2023	9 292 000 €